

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°14 / 2020 Service : Développement Economique

**DECISION DU PRESIDENT
CESSION DU LOT N° 3
Parc d'activités Les Landes de la Justice – Porte Estuaire
CAMPBON / SAVENAY
GROUPE BLONDEL**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 janvier 2017 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis favorable de principe du bureau communautaire en date du 14 avril 2020 et du conseil communautaire réuni en plénière le 16 avril 2020,

Vu l'avis du Domaine en date du 22 octobre 2018,

DECIDE :

> **D'AUTORISER** la cession **du lot 3**, extrait des parcelles cadastrées YI 92p et YI 108p, représentant une superficie estimée à 37 883 m² au profit du Groupe BLONDEL dont le siège social est SAINT QUENTIN (02100) , identifiée sous le SIREN 339 816 563, représentée par Monsieur Grégoire BLONDEL, Président, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction de bâtiments de stockage d'environ 13 950 m² et d'une partie bureau de 144 m² permettant l'accueil des salariés et chauffeurs.

> **De FIXER** le prix de vente de ce terrain à 35 € HT le m² HT (TRENTE CINQ EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

Montant estimé H.T. à : 37 883 m ² x 35.00 €	1 325 905.00 €
TVA sur marge estimée à : 37 883 m ² x 5.66 €	214 417.78 €
MONTANT TOTAL T.T.C. :	1 540 322.78 €

En toutes lettres TTC : **UN MILLION CINQ CENT QUARANTE MILLE TROIS CENT VINGT DEUX EUROS et soixante-dix-huit centimes.**

- ❖ De CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'Etude Julien THOMAS 9, rue de Bretagne à CAMPBON (44750).
- ❖
- ❖ D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession de la parcelle et l'autorise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait à Savenay, le 22/04/2020

Le Président



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
ET AFFICHAGE LE :
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU